

il lui plaît d'y effacer toute trace d'injustice et de réparer les torts qui s'y sont commis. Honneur et conscience parlent haut à ce preux. L'église paroissiale de Moind, sous le vocable de saint Julien, martyr d'Antioche, était passée par inféodation, ou simple usurpation, dans sa famille; il la restitue purement et sans condition à l'archevêque; c'est le don des adieux, il s'en remet à sa prudence et à sa religion. L'archevêque, avant la fin de l'année, transmettra le bénéfice à la Chaize-Dieu et les fils de saint Robert y installeront une colonie, qui ne tardera pas d'essaimer aux alentours, à Savigneux et à Montverdun (1). Ce devoir d'affranchir les biens ecclésiastiques et de les tirer des mains laïques préoccupait l'esprit du comte Guillaume: nous le verrons, avant de rentrer à Lyon, sa principale résidence, où il achèvera ses préparatifs et l'équipement des compagnons qu'il emmène avec lui, se signaler par des restitutions de ce genre, les provoquer et les sanctionner; tantôt il les accomplit de son propre gré et à ses dépens; tantôt il les conseille et loue ceux dont l'initiative imite la sienne. Depuis longtemps les deux pouvoirs, archiépiscopal et comtal, n'avaient marché dans un aussi complet accord.

(A suivre).

L'abbé J.-B. VANEL.

---

(1) La Mure : *Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon*. Pièces justific., p. 297; *Histoire des ducs de Bourbon*, t. III, pièces justific., n° 23.

